



L'Ordre des avocats au Barreau du Cameroun dénonce les actes de torture, de maltraitance infligée le 29 mai 2023 à Me Fabien Kengne, avocat au barreau du Cameroun résidant à Douala.

Un communiqué signé du bâtonnier Mbah Eric Mbah, a été rendu public ce 31 mai 2023, au sujet de cette séquestration. Dans le communiqué, le bâtonnier se dit très choqué et condamne avec la dernière énergie cet acte « barbare », perpétré contre un défenseur des droits de l'homme.

L'ordre des avocats du Cameroun regrette surtout la montée en puissance de ces actes de torture qui se déroulent dans un pays démocratique, où les libertés individuelles sont reconnues et garanties par la Constitution. Les avocats regrettent le fait que les atteintes graves aux droits de l'homme perpétrés par les agents de l'Etat, dont leur mission est de veiller à la protection des citoyens restent toujours impunies.

Maitre Fabien Kengne a été enlevé manu militari, mardi dernier, par les éléments de la sécurité militaire, alors qu'il venait de prendre part à l'émission Equinoxe Soir, en qualité de militant du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), parti d'opposition.

Près d'une heure passée aux mains des éléments de la Semil, Me Fabien Kengne a recouvré

la liberté. L'avocat au Barreau du Cameroun fait savoir qu'une fois arrivée dans les locaux de la Semil à Bonanjo, le quartier administratif, ses bourreaux lui ont demandé, entre autres questions, «pourquoi tu parles mal du chef de l'Etat Paul Biya ? »